



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

06 MAI 2026

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT - GREFFE DE LA SECTION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0552 698 674**

Nom

(en entier) : **Laboratoire Densmore Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Lille, 327 (Boîte 1/4), 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Demission et nominations des délégués à la gestion journalière

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 avril 2026

EXTRAIT

1. Démission et nominations des délégués à la gestion journalière

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Benjamin Francq de son poste de délégué à la gestion journalière avec effet au 30 avril 2026.

Le conseil d'administration désigne, en qualité de délégués à la gestion journalière de la société, avec effet au 30 avril 2026, et pour une durée illimitée :

-Monsieur Michael Cosentino, de nationalité française, titulaire de la carte nationale d'identité n° 190475H50364, domicilié à 14, rue François Villon, 75015 Paris (France);

-Madame Marion Geffraye, de nationalité française, titulaire de la carte nationale d'identité n° E01D0VWW1, domiciliée à 7, rue de la Félicité, 75017 Paris (France).

Qui acceptent.

2. Procuration

A l'unanimité, le conseil d'administration donne procuration aux avocats de la société Thales Brussels SC/SCRL dont Me Alexis Wochenmarkt, Me Emmanuel Georgas et Me Tamara Hoogstoel chacun pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour, le cas échéant, effectuer les formalités nécessaires en vue du dépôt à la Banque- Carrefour des Entreprises et à la publication de la nomination décidée par le présent conseil d'administration.

Emmanuel Georgas - Avocat Cabinet Thales
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).